

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 novembre 2005

CP 05/11-47

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE VALORISATION DES SENTIERS DE PETITE RANDONNEE

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans ses séances du 18 juin 1991 et 11 janvier 1993, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du Département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté en portant règlement.

*** Les modalités d'octroi des aides à l'entretien des sentiers de randonnée** pédestres ou équestres définies aux articles 37 à 39 de l'arrêté précité sont les suivantes :

- Sentiers balisés suivant les règles en vigueur établies par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et l'Association Nationale du Tourisme Equestre et empruntant des chemins publics,
- Sentiers entretenus en permanence et praticables toute l'année,
- Sentiers faisant l'objet d'une description sur un document mis à disposition du public.

Pour les travaux d'entretien, l'aide départementale est fixée de la manière suivante :

☞ **16 €** par kilomètre dans le cas d'une première demande,

☞ **8 €** par kilomètre dans le cas de demandes suivantes

Pour les travaux d'entretien et de balisage, l'aide départementale est fixée à **19 €** par kilomètre.

Pour la conception et la réalisation du document d'information destiné au public, l'aide départementale est fixée à **16 €** par kilomètre, à condition d'avoir déjà bénéficié de la subvention relative à l'entretien comme énoncée ci-dessus.

1 - Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron

Demande d'aide pour l'entretien et le balisage de 391 kilomètres de sentiers (TOU00337)

La Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron entretient 391 kilomètres de sentiers balisés grâce à la structure "Entretien des Espaces" créée en 1998.

Un topo guide intitulé "Guide des sentiers en Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron" a été édité en 2002. Il regroupe 38 randonnées à effectuer à pied, à VTT ou à cheval.

Depuis sa diffusion, la fréquentation des sentiers est en constante augmentation. De sensibles retombées économiques pour le commerce local sont enregistrées.

Il est à noter, que parmi les 391 kilomètres de sentiers balisés, seuls les quatre itinéraires concernant la commune d'Espinas, soit 32,4 kms, ne sont pas inscrits au PDIPR. Le dossier d'inscription est en cours de réalisation.

Le coût de cette opération s'élève à 28 426 €HT.

S'agissant d'une deuxième demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : $391 \text{ km} \times 8 \text{ €} = 3 128 \text{ €}$

C'est donc une subvention de **3 128 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. qui s'est tenu le 18 octobre 2005 :

s'est prononcé favorablement sur cette opération,

propose d'accorder, une aide départementale de **3 128 €** à la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, pour l'entretien et le balisage de sentiers de randonnée.

2 - Communauté de Communes des Deux Rives

Demande d'aide pour la création, l'entretien et le balisage de 64 kilomètres de sentiers de randonnées (TOU00390)

La Communauté de Communes des Deux Rives s'inscrit dans une volonté affirmée de développer la randonnée pédestre sur son territoire.

Le circuit établi d'une longueur de 64 kilomètres, qui passe par Auvillar, Bardigues, Gasques, Pommevic, Goudourville, Saint-Vincent Lespinasse et Valence d'Agen présente des attraits certains.

Cette première demande confirme donc l'objectif de développer l'offre touristique, faire découvrir le patrimoine naturel et inciter au tourisme vert en général.

Il est à noter que l'inscription de ces sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées est en cours de réalisation.

Le coût de cette opération s'élève à 21 000 €HT.

S'agissant d'une première demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 64 km x 19 € = 1 216 €

C'est donc une subvention de **1 216 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. qui s'est tenu le 18 octobre 2005 :

s'est prononcé favorablement sur cette opération,

propose d'accorder, une aide départementale de **1 216 €** à la Communauté de Communes des Deux Rives, pour la création, l'entretien et le balisage de sentiers de randonnée.

3 - Communauté de Communes du Quercy Caussadais

Demande d'aide pour l'entretien et le balisage de 256 kilomètres de sentiers de randonnées (TOU00392)

La Communauté de Communes Quercy Caussadais a mis en place depuis de nombreuses années des sentiers de randonnée afin de proposer aux touristes et à la population locale un moyen fort de découvrir le patrimoine et le paysage de notre région.

Afin que ce produit touristique soit toujours attrayant, la Communauté propose régulièrement de nouvelles actions : trois nouveaux sentiers ont été créés en 2001 en faveur des VTT, des nouveaux circuits ont vu le jour sur Saint-Cirq puis sur Monteils en 2002 et 2003.

De plus, un topo-guide a été édité avec des fonds de carte IGN. Il met en avant les spécificités du Quercy Caussadais en terme de faune, flore et patrimoine.

L'entretien est en parallèle indispensable afin de garder ces sentiers dans le meilleur état pour tous les utilisateurs.

Pour 2005, il s'agit d'un programme d'entretien de 256 kilomètres d'itinéraires de randonnée répartis sur 12 communes de la Communauté.

Les travaux sont réalisés par deux personnes sur la base d'un marché d'entretien avec le Centre Aéré de Caussade "Darel en Quercy" pour trois ans.

Cet entretien sera assuré en coordination avec la mise en place du GR du Pays Midi-Quercy.

Le coût de cette opération s'élève à 34 000 €TTC.

S'agissant d'une sixième demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 256 km x 8 € = 2 048 €

C'est donc une subvention de **2 048 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. qui s'est tenu le 18 octobre 2005 :

s'est prononcé favorablement sur cette opération,

propose d'accorder, une aide départementale de **2 048 €** à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, pour l'entretien et le balisage de sentiers de randonnée.

~~~~~

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales d'un montant de :

- œ **3 128 €** à la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, pour l'entretien et le balisage de 391 km de sentiers de randonnée,
- œ **1 216 €** à la Communauté de Communes des Deux Rives, pour la création, l'entretien et le balisage de 64 km de sentiers de randonnée,
- œ **2 048 €** à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, pour l'entretien et le balisage de 256 km de sentiers de randonnée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **657343** – sous-fonction **738** du Budget Départemental.

|                                            |                |
|--------------------------------------------|----------------|
| - Autorisation d'engagement 2005 .....     | 14 000 €       |
| - Engagement à ce jour .....               | 6 944 €        |
| - Engagement à la présente Commission..... | <b>6 392 €</b> |
| - Disponible sur l'exercice 2005.....      | 664 €          |

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 novembre 2005**

CP 05/11-47

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION  
TOURISTIQUE  
VALORISATION DES SENTIERS DE PETITE RANDONNEE**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant  
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du Comité Technique du Fonds départemental d'Intervention  
Touristique réuni le 18 octobre 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions suivantes :

- **3 128 €** à la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, pour l'entretien et le balisage de 391 km de sentiers de randonnée,
- **1 216 €** à la Communauté de Communes des Deux Rives, pour la création, l'entretien et le balisage de 64 km de sentiers de randonnée,
- **2 048 €** à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, pour l'entretien et le balisage de 256 km de sentiers de randonnée.

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657343, sous-fonction 738 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,